

ARRONDISSEMENT
MEAUX

CANTON
SERRIS

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 1^{er} juillet 2015, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER Maire.

Etaient présents : Mme BOURDIER Monique, M. CORROY Pierre, M. CORSANGE Aurélien, Mme FAVIER Josette, Mme LE QUERRE Nathalie, M. MEUNIER Dominique, M. MOULLIER Jean-Claude, M. RAINGEVAL Francis, M. VALLEE Pascal, Mme ZABALIA Pascale.
Formant la majorité des membres en exercice.

NB DE DÉLÉGUÉS :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
VOTANTS : 12

Absents excusés : Mme BALESTIER Joëlle, M. DUCLOS Marc (*pouvoir donné à Mme ZABALIA Pascale*), Mme PETIOT Sophie, M. ROZEC Jean-Philippe (*pouvoir donné à Mme BOURDIER Monique*), M. SIMOU Philippe

**DATE DE
CONVOCATION :**
1^{er} juillet 2015

Secrétaire de séance : M. MEUNIER

DATE D’AFFICHAGE :
1^{er} juillet 2015

Madame le Maire indique que compte tenu du réaménagement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir il y a lieu de revoir le règlement intérieur qui avait été élaboré en 2006 et d’y ajouter les articles concernant le columbarium.

OBJET :

Madame le Maire propose le projet joint en annexe et soumet au vote les nouveaux tarifs liés au cimetière et au columbarium :

**TARIFS DES
CONCESSIONS DU
CIMETIERE – DU
COLUMBARIUM ET
DU JARDIN DU
SOUVENIR
AU 01/09/2015**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité,

⇒ **ADOpte** le règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir, ci-joint

⇒ **VOTE** à l’unanimité les tarifs joints en annexe

Vu le CGCT, L 2213-7 et suivants et L2223-1 et suivants,

Vu la loi N°93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs, modifiés par la loi N°2008-1350 du 19 décembre 2008,

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 18,

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR AU 01/09/2015

	Durée	Propositions TARIFS 2015
Concessions	15 ans	170 €
	30 ans	300 €
	50 ans	500 €
Columbarium Cavurnes individuelles capacité 4 urnes de Ø20 cm	15 ans	200 € plaques et
	30 ans	400 € inscriptions libres
Epures Cavurnes individuelles avec jardinière capacité 4 urnes	15 ans	700 €
	30 ans	1400 €
Emplacement dans columbarium en élévation avec case pour 2 urnes avec tablette	15 ans	450 € tarifs comprenant
	30 ans	900 € la fourniture de la plaque
Jardin du souvenir dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative		100 € tarif comprenant La plaque vierge

- Charge Madame le Maire d'informer le comptable du Trésor Public

Fait et délibéré le 6 juillet 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Monique Bourdier



Accusé de réception en préfecture
077-217700475-20150706-46-DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015